



Compte rendu succinct

Séance du 22 juin 2026

Conseillers municipaux

PRESENTS :

CARLES Stéphanie,

GIRARD Claudia,

BLANC Vincent,

RUFINI Karine,

BONDIL Patrick,

MORMIN HEZELOT
Stellina,

SALARIS Delphine,

MEMON Thierry,

FERRIGNO Coralie,

DUCHENE David,

BLANC Gilles,

BARLATIER Antoine.

ABSENTS :

CAUVIN Frédéric
(procuration à Stéphanie
Carles),

SCURI Aymeric,

APOSTOLO Elisa
(procuration à Gilles
Blanc).

*La séance est ouverte
à 19h10*

*Secrétaire de séance :
Karine RUFINI*

Présents : 12 / Votants : 14

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la désignation des membres du conseil municipal aux commissions thématiques communautaires.

VOTE : 14 POUR

Approbation du compte rendu du 05/06/26

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026.

VOTE : 14 POUR

Attribution de l'appartement communal au 14 place de la Libération avec bail de location

Mme le Maire présente les 4 candidatures reçues pour l'attribution de ce logement d'une superficie de 50 m2 dont le loyer mensuel est fixé à 450 € (hors charges : eau, électricité, ordures ménagères).

Après étude des demandes, elle propose d'établir un bail de location à M. Sage Sébastien pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2026.

VOTE : 14 POUR

Avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2025

Mme le Maire donne la parole à M. Bondil Patrick qui présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2025.

Elle demande aux élus de donner leur avis sur ce rapport avec notamment : les indices techniques (points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volume d'eau distribué) et les indices financiers pour le prix de l'eau et pour la gestion (encours de la dette, montant des travaux réalisés).

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce rapport.

VOTE : 14 POUR

Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants avec la SPA et l'association CHATDOGS pour l'année 2026

Mme le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention établie entre la commune, la SPA et l'association CHATDOGS pour l'année 2026.

Cette convention a pour objet d'apporter une aide à la stérilisation, l'identification et la stérilisation des chats errants sur la commune sous le contrôle de la SPA et l'Association CHATDOGS de Correns. Le coût pour cette campagne 2026 s'élève à 750 € pour un nombre estimé de 15 chats errants.

VOTE : 14 POUR



Création d'un contrat aidé

Mme le Maire fait part à l'assemblée des modalités du Contrat Emploi Compétences. Ce type de contrat facilite, grâce à une aide financière, l'accès à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion.

Ce contrat PEC peut être un contrat de travail de droit privé à durée déterminée de 6 mois pour 20h par semaine. Il est établi en accord avec France Travail ou la Mission Locale qui vérifie l'égibilité des candidats. La commune peut bénéficier d'une aide allant de 30% à 60% du SMIC horaire brut et également d'une aide à la formation. Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir de prononcer sur la création de ce poste.

VOTE : 14 POUR

Convention avec le SIANOV pour les modalités de financement des travaux effectués sur le réseau syndical pour la défense extérieure contre l'incendie

Mme le Maire fait lecture à l'assemblée de la proposition de convention établie avec le SIANOV (Syndicat d'Alimentation en Eau Nord Ouest Varois) pour des travaux effectués pour la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire communal.

Cette convention a pour objet de régler les modalités d'exécution et de financement des travaux effectués sur le réseau du SIANOV lorsque ceux-ci sont nécessaires à l'alimentation en eau potable des équipements de défense contre l'incendie. Les travaux concernés sont : la réalisation de branchement incendie, les renforcements et renouvellements du réseau, l'extension de réseau et les autres travaux pouvant être nécessaires à la mise en conformité de la défense contre l'incendie.

Tous les travaux nécessaires à l'installation d'ouvrages de défense contre l'incendie seront à la charge financièrement de la commune sauf les travaux de renouvellement du réseau syndical. Cette convention est conclue sans limitation de durée. Mme le Maire demande de bien vouloir se prononcer sur cette convention.

VOTE : 14 POUR

Autorisation d'engagement de dépenses pour les fêtes, cérémonies et cadeaux

Mme le Maire fait part à l'assemblée que la commune a pour coutume d'offrir des présents (matériel ou sous forme de bons d'achats, carte cadeau) aux jeunes diplômés varageois. Le montant selon le diplôme obtenu peut varier de 20 € à 150 €. Elle propose également d'offrir des cadeaux au personnel communal contractuel qui a travaillé au sein des services municipaux. L'idée générale étant de pouvoir remercier l'agent contractuel pour les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein des différents services. Le cadeau (matériel ou sous forme de bon d'achat, carte cadeau) sera d'une valeur de 20 € par année de travail au sein de la mairie.

VOTE : 14 POUR

Indemnité pour frais de représentation de Mme le Maire

L'article L2123-19 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le conseil municipal d'allouer à Mme le Maire une indemnité pour frais de représentation destinée à couvrir les dépenses supportées par celle-ci. Ces frais correspondent aux dépenses engagées par Mme le Maire à l'occasion de l'exercice de ces fonctions et dans l'intérêt de la commune. Cette indemnité peut être accordée sous la forme d'une indemnité unique, fixe et annuelle. Ce montant de cette enveloppe maximum annuelle est de 1 500 €. Ces frais de représentation seront versés dans la limite de ce montant annuel sous condition de présentation de justificatifs des dépenses ou d'un état de frais.

VOTE : 12 POUR / 2 ABSTENTIONS (Stéphanie Carles et Frédéric Cauvin)

Convention temporaire d'occupation du domaine public avec le restaurant pizzeria « Chez Lucile et Annie »

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'établir une convention temporaire d'occupation du domaine public avec le restaurant pizzeria « Chez Lucile et Annie » dans le cadre de l'organisation de concours de boules tous les vendredis soirs durant la période estivale. Cette convention a pour but de permettre l'accès aux locaux du boudodrome. La durée de cette convention sera conclue jusqu'au 28 août 2026. Mme le Maire propose de fixer à 100€ par mois cette occupation comme les années précédentes.

VOTE : 14 POUR

Désignation des membres du conseil municipal aux commissions thématiques intercommunales

Mme le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Provence Verdon a créé la liste des commissions thématiques intercommunales. Elle indique que chaque commission intercommunale sera présidée et animée par le vice-président délégué en charge de la thématique concernée. Chaque commune peut être représentée par un conseiller municipal. Elle précise qu'il n'est pas nécessaire de désigner un suppléant car l'élue(e) désigné(e) pourra se faire remplacer par tout autre élu de sa commune. Un même élu peut être membre de plusieurs commissions.

Mme le Maire demande de désigner les membres intéressés pour représenter la commune au sein des commissions intercommunales suivantes, après un vote nominatif :

- Economie : Barlatier Antoine (14 pour)
- Aménagement, urbanisme et habitat : Cauvin Frédéric (14 pour)
- Environnement : Bondil Patrick (14 pour)
- Prévention et valorisation des déchets : Duchene David (14 pour)

- Gestion des risques : Carles Stéphanie (14 pour)
- Famille et citoyenneté : Mormin Hezelot Stellina (14 pour)
- Tourisme : Girard Claudia (14 pour)
- Vie associative et lecture publique : Rufini Karine (14 pour)
- Agriculture et alimentation : Blanc Vincent (11 pour) / Apostolo Elisa (3 pour)

QUESTIONS DIVERSES

Résultat des participations à la consultation publique concernant le projet de logements inclusifs

Mme le Maire présente les résultats de la consultation publique concernant le projet municipal de logements inclusifs. Sur **315 réponses recueillies** :

Solution 1 (projet initial) : 44 voix

Solution 2 (24 logements) : 80 voix

Solution 3 (opposition au projet) : 187 voix

Indécis : 3

Bulletin anonyme : 1

Les principaux commentaires exprimés par les habitants portent sur :

- 1) L'impact paysager du projet.
- 2) Les problèmes de circulation, les nuisances sonores et la diminution des places de stationnement.
- 3) La pertinence du projet par rapport à d'autres priorités communales.
- 4) Les charges financières pour la commune.
- 5) Le fait que la part consacrée aux logements inclusifs soit jugée trop faible au regard de l'ensemble du bâtiment ; certains habitants souhaiteraient que le projet soit exclusivement dédié à ce type de logements.

À la suite de ces résultats, Mme le Maire contactera Unicil et l'association Soleil Posé afin de leur faire part de la position des habitants de Varages et d'étudier d'autres solutions ainsi que d'éventuels sites alternatifs pour développer des logements inclusifs.

Gilles Blanc indique que ce site, ancienne fabrique, nécessiterait des travaux de décaissement et de dépollution qui avaient été estimés à 300 000 € par l'ancienne municipalité et qui seraient à la charge de la commune.

Selon lui, ce projet de logements inclusifs ne doit pas être abandonné pour autant.

Projet cour de l'école

Antoine Barlatier demande si un projet au niveau de la cour de récréation de l'école est en cours. Mme le Maire indique qu'elle a rencontré avec Mme Mormin Hezelot Stellina le CAUE en présence des institutrices. Il est prévu à la rentrée de septembre à l'école des ateliers avec les enfants pour récolter leurs idées et leurs envies.

Place du Baou

Mme le Maire interroge Gilles Blanc sur le projet du Baou lancé par l'ancienne municipalité et notamment sur l'accord de deux subventions sans avoir l'autofinancement communal nécessaire pour lancer ce projet.

Gilles Blanc informe qu'il s'agissait que d'un pré-projet et qu'il y avait eu que les demandes de subventions effectuées.

Mme le Maire indique qu'il serait peut-être souhaitable de concerter les riverains pour ce projet et ensuite réduire le coût de cette rénovation afin qu'il puisse s'intégrer dans le budget communal.

Dégradation sur un bâtiment communal

Mme le Maire indique qu'en l'espace de deux jours, le local du boulodrome a été fracturée. La porte a été réparée le jour même par le service technique et le soir même à nouveau vandalisée. Elle indique qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Vincent Blanc indique qu'il pourrait être nécessaire de renforcer cette porte afin d'éviter ce genre de dégradation.

Projet centre communal Jean Lanteaume

Claudia Girard présente le projet de rénovation de l'espace « cuisine » du centre communal. La cuisine actuelle a des équipements vétustes, pas d'extraction et pas de conformité HACCP. Le projet consisterait à changer et moderniser les équipements, l'ouverture d'un passe plat, le changement de porte coupe-feu et la création d'un comptoir devant la cuisine ainsi que la création d'une ouverture donnant sur le parc de l'Enclos avec une baie vitrée, terrasse et escalier permettant un accès direct sur le parc avec l'installation de barrière de sécurité longeant le canal. Le coût estimé pour ce projet s'élève à 71 000 € TTC.

Le conseil municipal va devoir étudier ce projet.

La séance est levée à 22h